Quai des notaires

FICHE PRODUIT

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS : ERP +

Obligatoire pour toute mutation immobilière, l'état des risques et pollutions (ERP) doit être annexé à l'acte. En cas d'oubli, l'acte et notamment **une vente peut être contestée et annulée** et la responsabilité du notaire et du vendeur engagée.

Grâce à sa fusion avec le bureau d'études environnementales **EnviroNot**, **Quai des Notaires** génère automatiquement vos ERP : un document officiel, fiable et prêt à annexer, en quelques clics.

Les solutions comprises dans le dossier

ÉTAT DES RISQUES (ERP)
Données réglementaires couvertes

- Plans de prévention des risques (PPR)
- Recul du trait de côte
- État des nuisances aériennes (ENSA)
- Sites et sols pollués (SIS, CASIAS, BASOL)
- Installations industrielles (IREP , ICPE, nucléaires)
- Retrait-gonflement des sols argileux
- Obligations légales de débroussaillement (OLD)
- Zonage radon et sismique

EN + AVEC ENVIRONOT
Données complémentaires enrichies

- Territoires à risques importants d'inondation (TRI)
- Zones sensibles aux remontées de nappes
- Cavités souterraines
- Mouvements de terrain
- Canalisations de matières dangereuses

TÉMOIGNAGE

Les ERP, par exemple, nous les gérions manuellement, mais c'est devenu trop complexe à traiter seul : les données changent, les zones évoluent, le risque d'erreur est réel… Passer par Quai des Notaires, c'est s'assurer une vraie sécurité, pour l'étude comme pour nos clients.

Maître Paul BLANC — notaire

OFFRE ESSENTIEL

DISPONIBLE EN ILLIMITÉ

Les avantages concrets

- ERP généré en moins de 5 minutes
- Base de données mise à jour
- Document conforme à la réglementation
- Garantie RC 10M €
- Interopérable avec vos outils métier

La mise à jour de vos dossiers ERP est accessible en un clic depuis votre tableau de bord. Elle peut être effectuée à tout moment. Toute mise à jour réalisée plus de 6 mois après la demande initiale est facturée au tarif en vigueur.